

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020
Rapporteur :
Madame Margaux PHILIPPE

N° 33

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Régularisation foncière - Chemin de Kerlividic

Au titre d'une régularisation foncière, madame Le Viol cède à la Ville, à titre gratuit, deux emprises d'une surface totale de 54 m².

A l'occasion du bornage de la propriété de madame Le Viol située chemin de Kerlividic, il s'avère nécessaire de procéder à une régularisation de voirie.

Ainsi, madame Le Viol cède gratuitement à la commune une emprise de 36 m² à prendre sur la parcelle cadastrée section ZS numéro 3 et une emprise de 18 m² sur la parcelle cadastrée section ZP numéro 129.

En contrepartie, la Ville prend en charge les frais de notaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'approuver l'acquisition par la commune, à titre gratuit, auprès de madame Le Viol de deux emprises à prendre sur les parcelles cadastrées ZS numéro 3 et ZP numéro 129 ;

2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.